



NOM : _____ PRENOM : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse E-Mail: lisible _____

tél. portable : _____ OD ou AD _____ Actif ou Retraité _____

C.M.C.A.S. de : _____ S.S.A. de : _____

Poids = _____

Niveau en parachutisme : brevet(s) : A, B, B1, B2, B3, B4I, B4, BPA, C, D nombre de saut(s) en 2019 : _____

Quelle formation voulez-vous faire? : Brevet : B B1, B2, B3, Bi4, Bi5, B4, BPA, C, D nombre de saut(s) total : _____
 autre : WINGSUIT

FORMULE DE STAGE CHOISI : (voir note explicative)

- STAGE DEBUTANT (jusqu'à l'obtention du brevet A) 6 jours/8 à 10 sauts
- STAGE PROGRESSION (jusqu'à l'obtention du brevet B) 6 jours/11 à 13 sauts
- STAGE SPECIFIQUE (jusqu'à l'obtention du brevet spécifique B1, B2, B3, Bi4, B4, C, Wingsuit) 6 jours/16 à 18 sauts
- STAGE INIT Bi4/ B4/ Wingsuit 6 jours/ 23 à 25 sauts.

STAGE DEBUTANT (14 débutants) + (6 progressions)

VANNES du 10 au 16 mai 2020 jusqu'avant B Possibilité de passer le B1.

STAGE NATIONAL INIT B4 / Bi4 / Wingsuit (30 stagiaires)

PAMIERIS du 10 mai au 16 mai 2020

STAGES COMMUNS DEBUTANT-PROGRESSION-SPECIFIQUE

LE BLANC du 7 au 13 juin 2020 (14 débutants + 26 stagiaires prog. +spécif.)

CAHORS du 12 au 18 juillet 2020 (14 débutants+26 stagiaires prog. +spécif.)

PAMIERIS du 6 au 12 sept. 2020 (14 débutants+26 stagiaires prog. +spécif.)

STAGE OPEN FREE FLY ARCACHON du 10 au 14 juin 2020

JOURNEE DECOUVERTE PARACHUTISME/ ASCENSIONNEL sur le site ANEG à la rubrique stage.

FINALES ANEG 2020 LE PUY EN VELAY/ LOUDES STAGE OPEN spécifique 17 au 19 août 2020 avant finales.

Début et fin des stages : du Dim 18h au samedi midi (repas de midi inclus)

CLOTURE des inscriptions 1 mois avant la date des stages !

PARTICIPATIONS FINANCIERES

(Paiement par chèque uniquement – NE PAS AGRAPHER LES CHEQUES - Prix hors licence annuelle ou licence stage)

Coefficient social	Jusqu'à 9400	De 9401 à 17600	De 17601 à 25000	De 25001 à 33400	Sup à 33401
Stage débutant					
Stage progression					
Stage spécifique					
Stage INIT B4 et Bi4					

Pour la grille tarifaire :

inscription.aneg@gmail.com

A RETOURNER A : Mr DUFOUR – 30 rue du marché – 44140 MONTBERT

E-mail : inscription.aneg@gmail.com

Joindre impérativement : (voir note explicative)

- Une photocopie de l'attestation carte ACTIV 2020
 - Le montant de la participation en fonction de votre coefficient social (hors abattement), par chèque bancaire à l'ordre de l'ANEG
 - Chèque de caution de 100€ pour le stage débutant pour le prêt de matériel à l'ordre de l'ANEG
 - Pour les titulaires de la licence : photocopie de la licence annuelle en cours club 7522
 - Pour les non-licenciés : un certificat médical de moins de 6 mois par rapport au premier jour du stage - Joindre un chèque à l'ordre de : « ANEG section para » pour la licence. Demandez le montant de la licence.
- A partir du brevet A, la souscrire directement auprès du responsable licences (voir tarifs et modalités sur le site ANEG)

- Une photocopie de la carte ANEG 2020 Validée !

Pas le bordereau de paiement !
 Téléchargeable sur le site ANEG : dans
 Espace Membres : Connexion / Imprimer ma

Administratif ANEG : OUI
 Trésorier ANEG : OUI
 Président SSA : OUI

Pour l'adhésion SSA : www.aneg.org / Espace membres/ Connexion / les SSA / choisir votre région puis prendre contact afin de prendre votre adhésion.

NOTE EXPLICATIVE

Tous les stages de l'ANEG s'inscrivent dans une démarche pédagogique (1) consistant à s'engager dans un processus commençant d'abord par découvrir le parachutiste sportif, d'apprendre les bases de ce sport et ensuite de progresser dans sa pratique.

Ils sont ouverts à tous les ouvriers-droit et ayants-droit de la CCAS âgés de 15 ans et plus (voir conditions particulières en dessous de 18 ans) et qui ont satisfait à une visite médicale auprès d'un médecin agréé par la FFP ou non.

La participation demandée au stagiaire est calculée en fonction du coefficient social. Le 1% intervient pour 50% minimum, du coût de l'activité technique. (60% pour le stage débutant)

La restauration et l'hébergement (100% à charge du stagiaire) sont inclus dans le montant de la participation finale.

S'agissant d'un forfait aucun remboursement n'est effectué, à l'exception d'événements exceptionnels et si aucun saut n'a été réalisé. Cet éventuel remboursement sera traité uniquement sur place avant le départ du stage avec le Président de la Commission Parachutisme s'il est présent ou le responsable désigné

La licence assurance (obligatoire) n'est pas incluse dans la participation. Elle est souscrite en début de saison auprès du responsable des licences. Le paiement peut se faire soit par virement (recommandé) soit par chèque à l'ordre de : « ANEG section Para » (voir modalités sur le site de l'ANEG).

Important : Les stagiaires ayant souscrit une licence hors ANEG ne seront pas acceptés en stage organisé par l'ANEG.

Les invités (hors ANEG) ne sont acceptés qu'exceptionnellement et sur accord du responsable de la Commission Parachutiste. En tout état de cause ils ne pourront occuper la place, liée au quota, d'un stagiaire ANEG sans surcoût d'encadrement.

La liste des candidats stagiaires est arrêtée 1 mois avant la date du stage. Les inscriptions après clôture de cette liste se ront soumises à la décision du responsable de stage.

Important : Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier d'inscription complet et du paiement de la participation. (Encaissé à l'issue du stage) Aucune exception ne sera accordée.

Tout dossier incomplet sera renvoyé

L'inscription entraîne obligatoirement l'adhésion à l'ANEG. Cette adhésion (**20€ non remboursable**) est obligatoirement souscrite en ligne sur le site de l'ANEG, soit en début d'année, soit au moment de la constitution de votre dossier. L'adhésion à une SSA est également obligatoire la validation par son Président conditionne l'accès aux stages ANEG.

Pour le STAGE DEBUTANT, il sera mis à disposition des stagiaires un altimètre et une radio qu'ils prendront en charge pendant toute la durée du stage.

En contrepartie les stagiaires devront, à la constitution du dossier d'inscription, remettre un chèque de caution de 100 euros. Ce chèque sera restitué, contre remise du matériel en état, à l'issue du stage.

STAGE DEBUTANT :

Il se déroule du dimanche accueil 18h au samedi midi. Il se fait sur 8 à 10 sauts avec la méthode traditionnelle (ouverture automatique) Il permet aux stagiaires de débiter dans la pratique du parachutiste sportif et de faire ses premiers sauts en chute libre. Il est limité au brevet A.

STAGE PROGRESSION :

Il se déroule du dimanche accueil 18h au samedi midi. Il se fait sur 11 à 13 sauts **avec 4 sauts vidéo**. Il permet au stagiaire de franchir les étapes lui faisant accéder à la « majorité parachutiste » et donc de gagner son autonomie. Le brevet B étant la porte d'entrée pour accéder à tous les brevets spécifiques et les modules attachés.

Il est limité au brevet B

STAGE SPECIFIQUE :

Il se déroule du dimanche accueil 18h au samedi midi. Il se fait sur 16 à 18 sauts (**y compris ceux des initiateurs**) Il permet au stagiaire de passer les différents modules nécessaires à l'obtention des brevets spécifiques B1 – B2 – B3 – B4 et modules attachés et Wingsuit. Le brevet Wingsuit est accessible aux personnes ayant 150 sauts minimum, le B2 et le BPA. Limité à 4 stagiaires par stage.

C'est aussi dans ce type de stage que le participant apprend à construire et participe à des activités basées sur le grand nombre et/ou les nouvelles pratiques.

Ce stage permet également de passer le brevet C et D ainsi que les modules tête en bas, track et autres.

(1) Les fiches pédagogiques de tous les stages sont consultables sur le site de l'ANEG

NOMBRE DE STAGES

Un stagiaire peut être amené à faire plusieurs fois le même stage, sans pour autant être considéré comme redoublant.
Plusieurs critères :

- le nombre de sauts à réaliser pour valider le brevet, impossible à faire sur un stage
- une météo défavorable, empêchant de faire le nombre de sauts prévu dans le stage
- une blessure, qui ne permet pas de poursuivre la formation
- l'interruption du stage pour raison majeure
- la capacité du stagiaire

En dehors de ces critères, le nombre de stages pour un même brevet ne pourra pas excéder :

- 3 - pour les débutants et progressions
- 3 - pour les spécifiques

DOSSIER D'INSCRIPTION :

Pièces à joindre à toute demande de stage :

- Fiche d'inscription
- Une photocopie de l'attestation carte ACTIV a jour.
- Le montant de la participation en fonction du coefficient social par chèque bancaire à l'ordre de l'ANEG
- Chèque de caution de 100€ (à l'ordre de l'ANEG) pour les stages débutants pour le prêt de matériel (altimètre-radio)
- Pour les titulaires de la licence : photocopie de la licence 2020 club 7522
- Pour les non-licenciés : un certificat médical de moins de 6 mois au premier jour du stage
**Joindre un chèque (à l'ordre de : ANEG Section Para) pour le règlement de la licence
A partir du brevet A, la souscrire directement auprès du responsable licences
(Voir tarifs et modalités sur le site ANEG)**
- Une photocopie de la carte ANEG 2020 Validée : **Administratif ANEG – Trésorier ANEG – Président SSA
(Téléchargeable sur le site)**